

Calendrier de l'orientation

1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre
<p>Préparer les vœux d'orientation</p> <p>→ S'informer sur les différents parcours après la 3^{ème} et sur les conditions d'admission de certaines filières.</p> <p>→ Faire le point sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats / capacités scolaires, - Les intérêts professionnels → https://moa.onisep.fr/ → fiches métiers / fiches formations → mini stages → kiosque onisep au CDI - Les intérêts pour les formations ... <p>Pour plus d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> → https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr → http://www.onisep.fr/Parents → http://kitparents.onisep.fr/projetorientation → Guide onisep « Après la 3^{ème} » en téléchargement / version papier distribué aux élèves (≈ Février) + guide « entrer dans la voie pro » disponible en téléchargement → http://www.onisep.fr/voie_pro 	<p>Les intentions d'orientation</p> <p>FIN JANVIER – FEVRIER : FICHE DE DIALOGUE</p> <ul style="list-style-type: none"> → Formulez le/les vœu·x d'orientation provisoire·s. → Un vœux = un « type » de formation. Il en existe trois après la 3^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> - 2^{nde} générale et technologique / Spécifique - 2^{nde} professionnelle - 1^{ère} année de CAP <p>☛ <i>L'apprentissage n'est pas géré par l'Éducation Nationale. Commencez les démarches auprès des employeurs pour trouver un contrat d'apprentissage.</i></p> <p>FEVRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> → Proposition d'orientation provisoire du conseil de classe en fonction des vœux d'orientation et des capacités de l'élève. <p>☛ Se renseigner sur les éventuels démarches pour la sélection de certaines filières : entretien, dossier dès le mois de mai.</p>	<p>Les vœux d'orientation et décisions d'orientation</p> <p>DEBUT MAI : FICHE DE DIALOGUE</p> <ul style="list-style-type: none"> → Formulez le/les vœu·x d'orientation définitif·s. <ul style="list-style-type: none"> - 2^{nde} générale et technologique / Spécifique - 2^{nde} professionnelle - 1^{ère} année de CAP → Remplir le tableau de vœux en les hiérarchisant. <p>☛ un vœu = une formation + un établissement qui la propose</p> <p>MAI – JUIN</p> <ul style="list-style-type: none"> → Avis d'orientation émis par le conseil de classe. <ul style="list-style-type: none"> - Si l'avis est conforme à l'un des vœux d'orientation, il devient décision d'orientation. - Si l'avis n'est pas conforme à l'un des vœux, un entretien est fixé avec la direction de l'établissement pour en discuter. - Si le désaccord persiste, vous pouvez faire appel auprès d'une commission qui statuera définitivement.

RDV avec la psychologue de l'éducation nationale Mme LENOIR

Au collège : le jeudi de 9h à 17h – Rendez-vous à prendre auprès de Mmes LE DOARE / LETTELIER

Vous pouvez également rencontrer un.e psychologue de l'éducation nationale au

CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de VERNON :

5 Rue des carreaux, 02.32.08.94.68

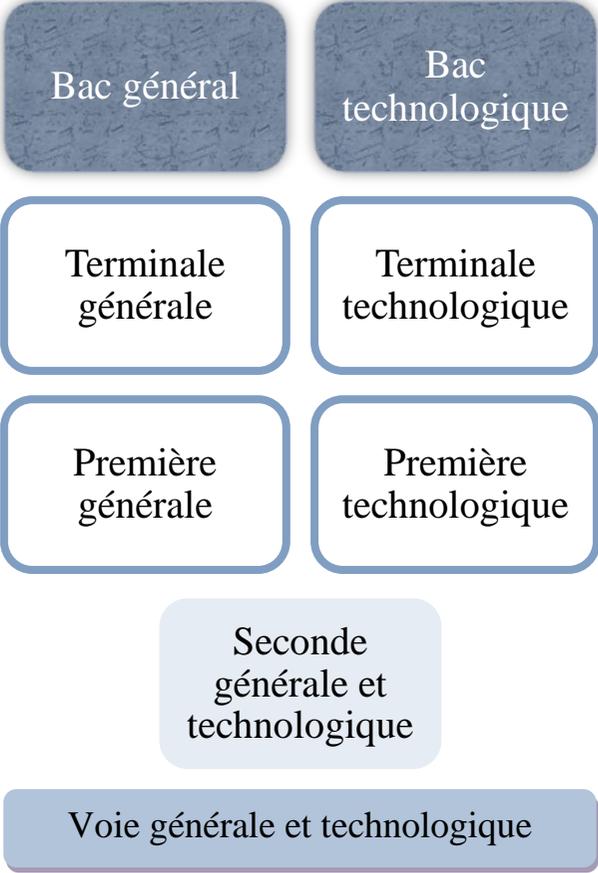
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le CIO est ouvert pendant les congés scolaires

Les études après la 3ème

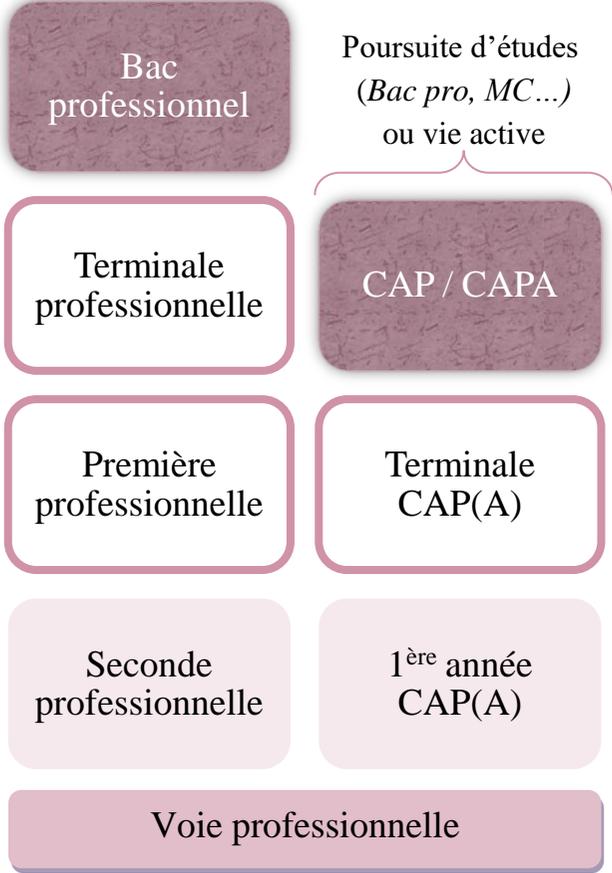
Poursuite d'études (*Licence, DUT, BTS...*)

OBLIGATOIRE



Lycée Général et Technologique

Poursuite d'études
(*BTS, DUT*)
ou vie active



Lycée Professionnel ou CFA

Classe de 3^{ème}

Les différentes voies d'orientation

Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
3 ans		2 ans	
Lycée Général et Technologique		Lycée professionnel ou Centre de Formation d'Apprentis	
Choix de 3 spécialités en fin de 2 ^{nde} : <ul style="list-style-type: none"> - Arts <ul style="list-style-type: none"> → Arts plastiques → Cinéma audiovisuel → Danse → Histoire des arts → Musique → Théâtre - Ecologie, agronomie et territoires - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques - Humanité, littérature et philosophie - Langues, littérature et culture étrangères - Langues, littérature et culture de l'antiquité - Mathématiques - Numérique et sciences informatiques - Physiques-Chimie - Sciences de l'ingénieur - Sciences de la vie et de la terre - Sciences économiques et sociales 	Choix d'une série en fin de 2 ^{nde} : <ul style="list-style-type: none"> - ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social - STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant - STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués - STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (● 2^{nde} Spécifique) - STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable - STL : Sciences et Technologies de Laboratoire - STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion - TMD : Techniques de la Musique et de la Danse 	Se former à un domaine professionnel en faisant le choix d'une « famille de métier » (<i>Rentrée 2019 : 2^{nde} professionnelle organisée par famille de métiers pour un parcours plus progressif : choix d'une spécialité en fin de 2^{nde} professionnelle</i>) en fin de 3 ^{ème}	Se former à un métier précis en faisant le choix d'une spécialité en fin de 3 ^{ème} parmi ≈ 80 spécialités (35 présentes dans l'académie de Rouen)
Enseignements généraux théoriques et abstrait → Réfléchir, analyser argumenter, commenter, rédiger ... Travail personnel important Pas de stage	Enseignements généraux + enseignements théoriques appliqués au domaine choisi → Travail en groupe autour d'un projet, études de documents, études de situation de terrain, travail en laboratoire ... Travail personnel important 8 sem. de stage : bac STHR uniquement	Enseignements généraux + enseignements techniques et professionnels → cours et TP en atelier et/ou plateau technique (50% du temps de la semaine). Stages (lycée professionnel) : 22 semaines sur 3 ans → 6 sem. en 2 ^{nde} , → 8 sem. en 1 ^{ère} et T ^{ale}	Enseignements généraux + enseignements techniques et professionnels → cours, TP en atelier et/ou plateau technique (60% du temps de la semaine) Stages (lycée professionnel) : 12 à 16 semaines sur 2 ans → 6 à 8 sem. en 1 ^{ère} année → 8 sem. en T ^{ale}
Voie générale – Voie technologique – Voie professionnelle : 3 voies = 3 façons d'étudier = 3 façons d'être élève Choisir sa voie en fonction de l'élève que l'on est, de ses goûts, ses centres d'intérêts, ses qualités personnelles, ses compétences ...		Contrat d'apprentissage (CFA) : → Alternance CFA/entreprise → 35h par semaine en entreprise → Rémunération (% SMIC selon âge et niveau de formation) → 5 semaines de congés payés par an (année civile)	

Procédure d'affectation

Entrer en 2nde Générale et Technologique

- Accord du conseil de classe du 3^{ème} trimestre en fonction des résultats /capacités scolaires obligatoire
- Sectorisation : affectation obligatoire dans son lycée de secteur, demande de dérogation possible (à faire lors de la formation des vœux d'orientation définitifs)
- Sélection sur dossier pour les classes européennes, 2nde spécifique STHR, sections ABIBAC (double délivrance bac français-allemand) ; OIB (double délivrance bac français-anglais) ; BACHIBAC (double délivrance bac français-espagnol) et certains enseignements optionnels (voir * ci-dessous)
- ⚡* Suppression des enseignements d'exploration → 10 enseignements communs (dont Sciences Economiques et Sociale et Sciences numériques et technologie) + maximum 2 enseignements optionnels (un général et un technologique) :

Enseignements généraux :

- Langues et cultures de l'antiquité : latin ou grec
- Langue vivante 3
- Arts (plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)
- Education physique et sportive*

Enseignements technologiques :

- Management et gestion
- Santé et social
- Biotechnologies
- Sciences de laboratoire
- Sciences de l'ingénieur
- Création et innovation technologiques
- Création et culture design (conseillé pour bac STD2A)*
- Écologie, agronomie, territoire et développement durable (conseillé pour bac STAV)*

→ Voir <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/La-classe-de-seconde-generale-et-technologique/Le-programme-de-la-seconde-generale-et-technologique#facultatif>

Entrer en 2nde Professionnelle ou en 1^{ère} année CAP en lycée professionnel

- Affectation informatisée selon dossier scolaire, en fonction des places disponibles : nombre de places limitées dans chaque spécialité de bac pro / CAP
- Moyennes de l'année dans toutes les matières multipliées par un coefficient en fonction de la spécialité demandée + livret scolaire (5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}) = classement des candidatures
- Pas de sectorisation (⚡* pas de priorité pour les établissements du secteur)

Entrer en Apprentissage

- Trouver un employeur (commencer les recherches à partir de Février-Mars)
- Signer un contrat d'apprentissage entre le 1^{er} Juin et le 30 Novembre
- Avoir ≥ 15 ans et fini la 3^{ème} pour pouvoir débiter son apprentissage (dérogation si 15 ans en décembre 2019)
- ⚡* 2 mois d'essai

Par sécurité : faire des demandes en lycée pro (même diplôme, préparation différente)

Accompagnement pour l'apprentissage :

Le centre d'aide à la décision (<http://www.cad-normandie.fr/>) propose des séances pour être accompagné dans ses démarches et avoir accès à des offres. Inscription selon calendrier 02.32.39.41.81 (sauf le jeudi)

RDV avec la psychologue de l'éducation nationale Mme LENOIR

Au collège : le jeudi de 9h à 17h – Rendez-vous à prendre auprès de Mmes LE DOARE / LETTELIER

Vous pouvez également rencontrer un.e psychologue de l'éducation nationale au

CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de VERNON :

5 Rue des carreaux, 02.32.08.94.68

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le CIO est ouvert pendant les congés scolaires